



MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 19 juin 2023

Délibération n° 23.03.41 - Délibération rectificative d'erreur matérielle dans la délibération n°22.06.36 en date du 21 novembre 2021 portant sur la modification n°5 du plan local de l'urbanisme et fixation des modalités de concertation - Projet d'extension de la zone d'activités nord de Les Arcs-sur-Argens

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Nathalie GONZALES, Maire.

Date de la convocation : lundi 12 juin 2023

Présents :

Nathalie GONZALES, Olivier POMMERET, Christine CHALOT-FOURNET, Christophe FAURE, Geneviève DIBO, Frédéric LAMAT, Marie-pierre CHARLES, Stéphane HUDDLESTONE, Christelle VIRQUIN, Elisabeth SORET, Nathalie CHALOPIN, Sophie BONNAUD, Philippe COTTE, Léo DOMERGUE, Laurent BONZI, Emilie GROSSI-WAGNER, Christophe CHAVERNAS, Nadia ZEGRE, Julien DURANDO

Absents :

Sonia DE GRENDDEL, Cindy FORTERRE-ROL, Bouchra EDDADSI BARQANE, Pierre KESTEMONT, Nicolas DATCHY

Procurations :

MELET Christophe a donné pouvoir à DIBO Geneviève, ROLFI David a donné pouvoir à DOMERGUE Léo, CHEVALAZ Didier a donné pouvoir à GROSSI-WAGNER Emilie, LEQUENNE Fabienne a donné pouvoir à DURANDO Julien, GRANDVARLET Floris a donné pouvoir à CHALOPIN Nathalie

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	19	5	5	24

Vu la délibération n°22.06.36 en date du 21 novembre 2022 portant sur la modification n°5 du plan local de l'urbanisme et fixation des modalités de concertation - Projet d'extension de la zone d'activités nord de Les Arcs-sur-Argens

Considérant deux erreurs matérielles à corriger, à savoir :

- une erreur de numérotation ; il convient de corriger le numéro de la modification concernée qui est le 6 et non le 5 ;

- une erreur de visa ; il convient de modifier, dans les « Vu », une des dates des délibérations d'approbation des procédures de modification, en remplaçant « 17 novembre 2020 » par « 14 décembre 2021 ».

Tous les autres éléments de la délibération initiale restent inchangés.

Madame le Maire propose au conseil municipal de rectifier les deux erreurs matérielles évoquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

Le Maire,

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE LE M...' and '2023'.

Nathalie GONZALES